

Résumé du Prospectus

Le présent résumé (le « **Résumé** ») a été préparé par Bone Therapeutics SA (la « **Société** » ou « **Bone Therapeutics** ») dans le cadre de l'admission à la négociation de jusqu'à 21.739.130 nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et le marché réglementé d'Euronext Paris. Les nouvelles actions peuvent être émises par la Société lors de la conversion d'un maximum de 100 obligations convertibles (les « **Obligations Convertibles** ») conformément aux termes et conditions d'un contrat de souscription daté du 30 mai 2022 entre la Société et Global Tech Opportunities 15. Aucune offre au public des nouvelles actions n'a été ou ne sera faite en Belgique, en France ou dans tout autre État membre de l'Espace économique européen et personne n'a pris de mesures qui permettraient, ou sont destinées à permettre, une offre au public des nouvelles actions dans tout pays ou toute juridiction où une telle mesure est requise à cette fin.

Bone Therapeutics met à la disposition du public une traduction du texte anglais du Prospectus tel qu'approuvé. Ce document constitue une traduction fidèle de la version linguistique approuvée par la FSMA : (i) cette version du Prospectus constitue une traduction du texte anglais du Prospectus approuvé par la FSMA ; (ii) la personne qui est désignée comme responsable du contenu du Prospectus en application de l'article 61, §1er de la Loi Prospectus est également responsable du contenu des versions du Prospectus qui constituent une traduction de la version approuvée par la FSMA ; (iii) dans le cadre de leur relation contractuelle avec la Société, les investisseurs peuvent se prévaloir de la version traduite and (iv) la version approuvée par la FSMA peut être obtenue gratuitement, sur simple demande à l'adresse e-mail suivante: investorrelations@bonetherapeutics.com

Section 1. Introduction et avertissements

1.1 Introduction

Nom et numéro d'identification internationale des titres (ISIN) des titres - Les Nouvelles Actions seront négociées comme les actions existantes de la Société sous le numéro de code international ISIN BE0974280126 et le symbole « BOTHE » sur Euronext Brussels et Euronext Paris.

Identité et coordonnées de l'émetteur - Bone Therapeutics SA est une société anonyme de droit belge, dont le siège est situé Rue Granbonpré 11, Building H, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique. Bone Therapeutics est inscrite au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0882.015.654 et son numéro LEI est 549300HFIMTOP1DFR76.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le Prospectus - L'autorité compétente pour approuver le Prospectus est l'Autorité belge des services et marchés financiers (la « **FSMA** »).

Date d'approbation du Prospectus - Le Prospectus a été approuvé le 7 juin par la FSMA. Le Prospectus a ensuite été notifié à l'Autorité française des Marchés Financiers (l'« **AMF** »).

1.2 Avertissements

Ce Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières doit être fondée sur un examen de l'ensemble du Prospectus par l'investisseur. Il existe un risque que l'investisseur perde tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une réclamation relative aux informations contenues dans un prospectus est portée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu du droit national, devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant l'ouverture de la procédure judiciaire.

La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date du présent Prospectus et la Société dépend de la réalisation de diverses hypothèses décrites à la Section 2.2 ci-après (y compris une souscription intégrale des Obligations Convertibles) afin de faire face à ses besoins en capital et en dépenses. Si ces hypothèses ne se réalisent pas, ce qui n'est pas certain, sa capacité à poursuivre son activité pourrait être menacée, ce qui aurait un impact négatif important sur la Société et ses actionnaires conduisant à la perte totale de leur investissement.

Le présent Résumé doit être lu conjointement avec (i) le document d'enregistrement de la Société tel qu'approuvé par la FSMA le 28 septembre 2021 (le « **Document d'Enregistrement** ») ; et (ii) la note d'opération de la Société relative à l'admission à la négociation de jusqu'à 21.739.130 nouvelles actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris, telle qu'approuvée par la FSMA le 7 juin 2022 et telle que notifiée ultérieurement à l'AMF (la « **Note d'Opération** »). Le Document d'Enregistrement et la Note d'Opération, ainsi que le présent Résumé, constituent un prospectus au sens de l'article 10 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE Règlement Prospectus 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus 2017/1129** »).

La responsabilité civile ne s'applique qu'aux personnes qui ont présenté le Résumé, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque le Résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, des informations clés pour aider les investisseurs à décider s'ils doivent investir dans les titres de la Société.

Section 2. Informations clés sur l'émetteur

2.1 Qui est l'émetteur des titres ?

Identification - Bone Therapeutics SA est une société anonyme de droit belge, ayant son siège Rue Granbonpré, Building H, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, étant enregistrée au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0882.015.654.

Principales activités - Bone Therapeutics est une société de biotechnologie de premier plan axée sur le développement de produits innovants répondant à des besoins importants non satisfaits en orthopédie. Bone Therapeutics se concentre actuellement sur le développement spécifique de son actif clinique le plus avancé, la plateforme de thérapie cellulaire allogénique ALLOB, qui cible des marchés caractérisés par d'importants besoins médicaux non satisfaits et des innovations limitées.

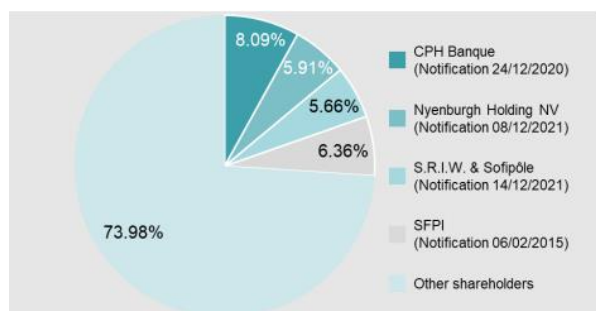
La technologie principale de Bone Therapeutics est basée sur sa plateforme de thérapie cellulaire allogénique et génique de pointe utilisant des cellules souches mésenchymateuses (CSM) différenciées issues de la moelle osseuse, qui peuvent être stockées sur leur lieu d'utilisation à l'hôpital. Le candidat phare de la Société, ALLOB, représente une approche unique et exclusive pour améliorer la régénération osseuse, qui transforme des cellules souches indifférenciées de donneurs sains en cellules fabriquant de l'os. Ces cellules sont produites par le processus de fabrication évolutif de Bone Therapeutics. À la suite de l'autorisation de l'étude clinique par les autorités réglementaires en Europe, la Société a commencé à recruter

des patients pour l'étude clinique de Phase IIB avec ALLOB chez des patients atteints d'une fracture tibiale à haut risque, en utilisant son processus de production optimisé. L'évaluation d'ALLOB se poursuit dans d'autres indications orthopédiques incluant la fusion vertébrale.

Bone Therapeutics a construit une solide propriété intellectuelle protégée par 12 familles de brevets dans le monde entier couvrant les méthodes, les produits et les applications.

En mars 2022, la Société a annoncé qu'elle redéfinissait ses priorités stratégiques pour se concentrer spécifiquement sur le développement de son actif clinique le plus avancé, ALLOB. En conséquence, la Société dédiera désormais l'entièreté de ses activités de R&D au soutien du développement clinique d'ALLOB et cessera toutes les activités liées au développement de sa plateforme préclinique de thérapie cellulaire et génique CSMi et les autres activités non liées à ALLOB.

Principaux actionnaires - À la connaissance de la Société, la structure de son actionnariat est la suivante à la date du présent Résumé (sur la base des déclarations de transparence reçues par la Société) :



Il convient de noter que la Société a reçu une notification de transparence datée du 16 mars 2022 indiquant que les participations détenues par Nyenburgh Holding NV ont franchi à la baisse le seuil minimal de 5%.

Identité des principaux administrateurs - Le Conseil d'administration de la Société est composé de (i) Innoste SA, avec comme représentant permanent Jean Stéphane (Président), (ii) Claudia D'Augusta (Administrateur), (iii) mC4Tx SRL, avec comme représentant permanent Miguel Forte (Administrateur-délégué), (iv) Castanea Management SARL avec comme représentant permanent Damian Marron (Administrateur), (v) ClearSteer Consulting LLC avec comme représentant permanent Gloria Matthews (Administrateur), (vi) Jean-Paul Prieels (Administrateur) et (vii) Finsys Management SRL avec comme représentant permanent Jean-Luc Vandebroek (Administrateur).

Identité du commissaire aux comptes de l'émetteur - Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit belge, ayant son siège au Gateway building, Luchthaven Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mr Pieter-Jan Van Durme.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Fonds de roulement - La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date du présent Prospectus.

Sur la base des prévisions de trésorerie révisées pour 2022, en tenant compte d'une consommation de trésorerie d'exploitation de 8 à 10 millions € et d'une consommation de trésorerie de financement d'environ 1,6 million €, la Société prévoit de disposer d'une trésorerie suffisante pour mener à bien son orientation stratégique révisée, à savoir l'obtention d'un jalon de résultat d'efficacité avec l'étude clinique de phase IIB ALLOB TF2 d'ici début 2023, en tenant compte des hypothèses pertinentes suivantes :

- la perception d'un paiement d'étape de la part des titulaires de licence Link Health-Pregene de 0,93 million €;
- un soutien continu supposé de la part de la Région wallonne de laquelle la Société s'attend à recevoir des fonds non dilutifs encore en 2022 d'environ 0,32 million € et une négociation d'un calendrier révisé de remboursement du RCA pour 2022 (ce dernier n'est pas encore inclus dans la projection des flux de trésorerie);
- l'émission de toutes les Obligations Convertibles, dont les cinq premières tranches s'élevant à 2,5 millions € au total peuvent être émises sans conditions de liquidité et en supposant le respect de l'endettement autorisé tel qu'imposé par certains prêteurs de la Société. Il est supposé que toutes les tranches restantes peuvent également être émises à l'Investisseur, ce qui signifie que la Société sera en mesure de satisfaire aux conditions d'une telle émission (y compris, entre autres, les conditions de liquidité et de capitalisation boursière) telles qu'énoncées dans le Contrat de Souscription;
- aucun autre retard ainsi qu'une accélération du recrutement de patients dans l'étude clinique de phase IIB ALLOB dans les fractures tibiales à haut risque. Le ralentissement temporaire des taux de recrutement annoncé au marché le 19 janvier 2022 a été causé par la diminution du nombre d'accidents et de la disponibilité des établissements de soins de santé en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
- envisager une nouvelle réduction des effectifs de la Société, permettant à la Société d'exécuter ses priorités stratégiques redéfinies et ciblées en se concentrant sur le développement d'ALLOB et en abandonnant toutes les autres activités. Dans ce contexte, on suppose une gestion disciplinée des coûts et de la trésorerie avec une restructuration supplémentaire de toute capacité excédentaire.

Les hypothèses formulées ci-dessus comportent divers risques et incertitudes, principalement, mais sans s'y limiter, le calendrier de collecte de certains fonds, l'incertitude quant aux principaux résultats d'ALLOB, y compris, mais sans s'y limiter, l'incertitude du processus de développement des essais cliniques pour ALLOB et l'incertitude liée aux capitaux propres.

Comme la trésorerie de la Société devrait être épuisée au premier trimestre 2023, la Société continuera à avoir besoin de financements supplémentaires pour poursuivre ses activités à plus long terme. Comme mentionné dans la déclaration de continuité d'exploitation du rapport financier 2021 de la Société (p. 23-24), la Société continue également d'évaluer d'autres options ayant un impact positif potentiel sur le fonds de roulement, notamment les suivantes :

- **Conclusion d'un accord commercial avec un partenaire chinois** : Des discussions sont toujours en cours avec un partenaire chinois pour les droits mondiaux d'ALLOB, le produit de thérapie cellulaire ostéoblastique allogénique de Bone Therapeutics. Si l'accord de licence est conclu, le partenaire sera responsable de tous les coûts futurs de développement d'ALLOB, y compris l'essai de phase IIB ALLOB TF2 en cours et les

coûts liés au développement, au développement du processus (mise à l'échelle) et à la fabrication du produit. Les négociations l'accord sur les droits mondiaux prennent toutefois plus de temps que prévu. L'achèvement envisagé d'un accord final contraignant a été retardé et il est maintenant prévu qu'il soit potentiellement achevé au deuxième trimestre 2022 après approbation par le Conseil d'administration. Un paiement d'étape de 0,930 million € de la part des titulaires de licence Link Health-Pregene est une condition préalable à ce nouvel accord potentiel sur les droits mondiaux.

- *Analyse intermédiaire de l'étude clinique ALLOB* : La Société évalue actuellement la possibilité d'anticiper l'évaluation de l'efficacité d'ALLOB par une analyse intermédiaire des résultats cliniques sur environ 66 patients avec un suivi de 3 mois. Bien qu'aucune décision formelle n'ait encore été prise par la Société, cela permettrait de définir à un stade précoce la proposition de valeur d'ALLOB et donc d'optimiser les coûts de l'étude en cours, tout en offrant la possibilité d'entamer des discussions stratégiques avec des partenaires potentiels sur la base de résultats cliniques positifs.
- *Options potentielles de fusion et acquisition* : La Société a annoncé le 12 mai 2022 qu'elle avait conclu un accord non contraignant et entamé des discussions exclusives pour une période de 3 mois avec les actionnaires de Medsenic, une société biopharmaceutique privée de stade clinique, constituée en France et spécialisée dans le développement de formulations optimisées de sels d'arsenic et leur application dans les états inflammatoires et d'autres nouvelles indications potentielles. L'objectif des discussions est d'étudier les avantages d'une potentielle fusion inversée ou d'une opération similaire par laquelle tous les actionnaires de Medsenic apporteraient individuellement 51% du total des actions en circulation de Medsenic au capital de la Société en échange d'un certain nombre d'actions émises par la Société (le « **Regroupement d'Entreprises** »). L'objectif des parties est que, à la suite du Regroupement d'Entreprises, la Société reste une société belge cotée en bourse et détienne 51% du capital social de Medsenic. La Société et Medsenic ont pour objectif de conclure un accord au cours du deuxième ou du troisième trimestre 2022, sous réserve de l'autorisation des autorités réglementaires, de l'issue de la due diligence, de l'approbation des actionnaires et d'autres conditions préalables habituelles.

Informations financières historiques clés sélectionnées (IFRS consolidées)

Le tableau suivant comprend des informations relatives à l'état audité du résultat global de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/20
Revenus	1.000	1.000
Autres produits d'exploitation	1.745	2.666
Total des revenus et des produits d'exploitation	2.745	3.666
Frais de recherche et de développement	(11.684)	(15.416)
Frais généraux et administratifs	(3.087)	(3.267)
Bénéfice/(perte) d'exploitation	(12.026)	(15.017)
Revenus financiers	333	0
Revenus d'intérêts	25	24
Frais financiers	(1.147)	(747)
Gains/(pertes) de change	(20)	(13)
Résultat Bénéfice/(perte) avant impôts	(12.836)	(15.754)
Impôts sur le revenu	(89)	(78)
Revenu net (Perte) de la période des activités poursuivies	(12.925)	(15.832)
Revenu net (Perte) des activités abandonnées	0	(3.891)
Résultat total des revenus/(perte) de la période	(12.925)	(11.940)

Le tableau suivant présente le bilan consolidé audité de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/20
Actifs immobilisés	5.481	6.019
Immobilisations incorporelles	24	28
Immobilisations corporelles	863	226
Participations dans des entreprises liées	12	12
Actifs financiers	96	1.296
Crédits d'impôt R&D	4.486	4.456
Actifs circulants	14.291	18.817
Créances commerciales et autres créances	2.581	3.840
Actifs financiers	1.200	0
Autres actifs courants	1.000	328

Placements de trésorerie et valeurs disponibles	9.510	14.648
Total de l'actif	19.772	24.835
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/20
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.765)	3.325
Capital	4.924	8.415
Prime d'émission	69.499	67.594
Pertes cumulées	(81.488)	(73.080)
Autres réserves	301	396
Total des capitaux propres	(6.765)	3.325
Dettes à long terme	19.864	11.720
Emprunts portant intérêt	19.752	11.720
Autres passifs non courants	112	0
Passif à court terme	6.673	9.790
Emprunts portant intérêt	1.046	3.077
Dettes commerciales et autres dettes	4.822	5.514
Autres dettes à court terme	804	1.199
Total du passif	26.537	21.509
Total des capitaux propres et des dettes	19.772	24.835

Le tableau suivant présente le tableau des flux de trésorerie consolidés de la Société pour les périodes se terminant le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/20
Trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles	(12.784)	(16.082)
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(204)	11.908
Trésorerie nette générée par les activités de financement	7.850	10.188
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5.138)	6.015
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période	14.648	8.633
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	9.510	14.648

2.3 Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

L'investissement dans les valeurs mobilières comporte un degré de risque élevé. Tout investisseur potentiel doit examiner attentivement les risques suivants et toutes les autres informations contenues dans le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement concernant les titres de la Société. Les risques les plus importants liés à la Société sont décrits ci-dessous. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet négatif important sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives de la Société et peut même mettre en danger la capacité de la Société à poursuivre son activité. En outre, le cours de l'action de la Société pourrait chuter de manière significative si l'un de ces risques se concrétisait. D'autres risques, y compris ceux qui sont actuellement inconnus ou jugés négligeables, pourraient compromettre également les activités commerciales de la Société.

Facteur de risque lié à la pandémie COVID-19 en cours

- La propagation de la COVID-19 et les mesures de confinement imposées par le gouvernement qui en découlent pourraient avoir un effet négatif important sur les activités commerciales et les conditions financières de Bone Therapeutics, et entraîner des retards potentiels dans ses activités d'essais cliniques.

Facteurs de risque liés à la situation financière de la Société et aux exigences de fonds propres

- Bone Therapeutics est une société de biotechnologie en phase clinique et n'a encore commercialisé aucun de ses produits. Elle a donc subi des pertes nettes depuis sa création et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Par conséquent, la Société pourrait ne jamais atteindre une rentabilité durable. Comme la Société n'a pas d'activités commerciales génératrices de flux de trésorerie, elle est largement dépendante de financements externes qui peuvent ne pas être disponibles à des conditions acceptables en cas de besoin, voire pas du tout.

Facteurs de risque liés au développement clinique

- Les programmes de recherche et les produits candidats de la Société, y compris ALLOB, doivent être soumis à des tests précliniques et des essais cliniques rigoureux, dont le début, le moment de l'achèvement, le nombre et les résultats sont incertains et pourraient retarder

considérablement ou empêcher les produits d'atteindre le marché. Si la Société subit des retards importants ou ne parvient pas à obtenir une autorisation de mise sur le marché, cela aura un effet négatif important sur ses activités.

- Les produits candidats de la Société peuvent avoir des effets secondaires graves, indésirables ou inacceptables qui peuvent retarder ou empêcher l'approbation de la commercialisation.

Facteurs de risque liés aux risques post-autorisation

- L'incapacité à obtenir une autorisation de mise sur le marché, des études post-autorisation supplémentaires, une utilisation restreinte, le retrait ou l'acceptation limitée sur le marché des produits de la Société parmi les tiers payeurs, les médecins, les patients et la communauté médicale en général affecterait la capacité de la Société à générer des revenus à partir de ces produits ou à devenir rentable.
- La fixation des prix, la disponibilité et le niveau de remboursement adéquat par des tiers, tels que les compagnies d'assurance, les gouvernements et autres payeurs de soins de santé, sont incertains et peuvent entraver la capacité de la Société à générer des marges d'exploitation suffisantes pour compenser les dépenses d'exploitation. En outre, la Société n'a pas d'expérience en matière de marketing, de vente et de distribution.

Facteurs de risque liés aux risques juridiques et réglementaires

- Presque tous les aspects des activités de la Société sont soumis à une réglementation importante, qui peut avoir un effet négatif important sur l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats de la Société si elle n'est pas respectée.
- Le non-respect des bonnes pratiques de fabrication et d'autres réglementations en matière de fabrication peut entraver la capacité de l'entreprise à développer et à commercialiser son produit et à accroître la production.

Facteurs de risque liés à la propriété intellectuelle

- Le portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société peut ne pas protéger de manière adéquate ses programmes de recherche et autres produits candidats ou la Société peut ne pas être en mesure de protéger et/ou de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle dans tous les pays ou territoires clés, ce qui peut entraver la capacité de la Société à faire face à la concurrence de manière efficace.
- Si l'entreprise ne respecte pas ses obligations en vertu du fait qu'elle accorde des licences de droits de propriété intellectuelle à des tiers, ou si ses relations commerciales avec ses concédants de licence sont perturbées d'une autre manière, l'entreprise pourrait perdre les droits de propriété intellectuelle qui sont importants pour son activité.
- La Société peut enfreindre les brevets ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui et peut être confrontée à des litiges en matière de brevets, ce qui peut être coûteux et prendre du temps et pourrait l'obliger à payer des dommages-intérêts importants ou limiter la capacité de la Société à commercialiser ses produits candidats.
- L'obtention et le maintien de la protection par brevet dépendent du respect de diverses exigences en matière de procédure, de documentation, de paiement des taxes et d'autres exigences similaires imposées par les agences gouvernementales des brevets, et la protection par brevet de la Société ou de son donneur de licence pourrait être réduite ou supprimée en cas de non-respect de ces exigences.

Facteurs de risque liés à la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers et du personnel clé

- La Société s'appuie, et prévoit de continuer à s'appuyer, sur des tiers, y compris des enquêteurs cliniques indépendants et des CRO (« *Clinical Research Organisation* »), pour mener ses études précliniques et ses essais cliniques. Si ces tiers ne remplissent pas avec succès leurs obligations contractuelles ou ne respectent pas les délais prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation réglementaire ou de commercialiser ses produits candidats, et son activité pourrait en être considérablement affectée.
- La Société pourrait ne pas trouver de partenaires industriels appropriés pour poursuivre le développement, la commercialisation ou la distribution de ses produits candidats.

Section 3. Informations clés sur les titres

3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

Type, classe et ISIN des titres admis à la négociation – Le ou aux alentours du 9 juin 2022, la Société émettra conditionnellement jusqu'à 100 Obligations Convertibles sous réserve de la souscription effective de ces Obligations Convertibles par l'investisseur Global Tech Opportunities 15, dont le siège est situé à PO Box 2775, 67 Fort Street, Artemis House, Grand Cayman KY1-1111, Îles Caïmans (l'« **Investisseur** »). Les Obligations Convertibles ont un montant principal total de 5 millions € et peuvent être converties en actions ordinaires à un prix de conversion qui sera égal au qui sera égal au cours moyen pondéré basé sur le volume d'1 jour au cours duquel les actions sont échangeables sur les marchés Euronext Brussels et Euronext Paris le plus bas observé pendant une période de 10 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de la notification de conversion avec application d'une décote de 5%. En cas de conversion de la totalité des 100 Obligations Convertibles et en supposant que le prix de conversion ne sera pas inférieur au pair comptable actuel de 0,23 € (arrondi) par action, la Société pourra émettre jusqu'à 21.739.130 nouvelles actions (les « **Nouvelles Actions** »). Le prix d'émission total des Nouvelles Actions (pair comptable plus prime d'émission) auquel les Nouvelles Actions seront souscrites et émises lors de la conversion de toutes les Obligations Convertibles est égal au montant total du principal des Obligations Convertibles effectivement émises, c'est-à-dire jusqu'à 5 millions €.

Les Nouvelles Actions seront émises sous forme dématérialisée et sont de la seule catégorie existante dans le capital de la Société. Une demande d'admission à la négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris a été déposée. Les Nouvelles Actions seront négociées comme les actions existantes de la Société sous le numéro de code international ISIN BE0974280126 et le symbole « **BOTHE** » sur Euronext Brussels et Euronext Paris.

Monnaie, dénomination, valeur nominale, nombre de titres émis et durée des titres - La monnaie des titres est l'euro (€) (EUR). Immédiatement avant l'émission des Nouvelles Actions, le capital de la Société s'élevait à 4.923.998,63 €, représenté par 21.310.520 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/21.310.520^{ème} du capital. En outre, au 31 mai 2022, il y a 1.197.554 droits de souscription en circulation, c'est-à-dire des droits de souscription qui ont été accordés et qui ne sont pas encore devenus nuls pour quelque raison que ce soit (les « **Droits de Souscription en Circulation** ») et 800 obligations convertibles en circulation.

Droits attachés aux titres

- **Droits aux dividendes ; politique en matière de dividendes** : Toutes les actions, y compris les Nouvelles Actions, participent de la même manière aux bénéfices de la Société (le cas échéant). La Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible.

- **Droit de vote** : Chaque actionnaire a droit à une voix par action. Dans certaines circonstances, le droit de vote peut être suspendu. Si l'assemblée générale l'approuve, un droit de vote double peut également être accordé aux actionnaires « fidèles » qui détiennent des actions pendant une période ininterrompue de plus de deux ans dans les conditions prévues par le Code belge des Sociétés et associations.
- **Droit d'assister aux assemblées générales des actionnaires** : Sous réserve du respect de certaines exigences, chaque actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales de la Société. Sous réserve du respect de certaines exigences, un ou plusieurs actionnaires représentant 3 % du capital de la Société peuvent demander l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour et soumettre des propositions de résolution en rapport avec les points existants de l'ordre du jour. En général, il n'y a pas d'exigence de quorum pour les assemblées des actionnaires de la Société et les décisions sont généralement prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Des exigences particulières en matière de quorum et de majorité s'appliquent notamment aux modifications des dispositions des statuts de la Société, aux augmentations de capital en dehors du cadre du capital autorisé, à la dissolution, au rachat ou à la vente des propres actions de la Société et à certaines réorganisations de la Société.
- **Droits de souscription préférentiels** : En cas d'augmentation de capital en numéraire avec émission de nouvelles actions, ou en cas d'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription exerçables en numéraire, les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions, obligations convertibles ou droits de souscription, au prorata de la part du capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de limiter ou de supprimer ce droit de préférence, sous réserve d'exigences spécifiques de fond et de déclaration. Les actionnaires peuvent également décider d'autoriser le Conseil d'administration à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentielle dans le cadre du capital autorisé, sous réserve des conditions et modalités prévues par le Code des Sociétés sur les sociétés et associations.
- **Dissolution et liquidation** : La Société ne peut être dissoute que par une résolution des actionnaires adoptée à une majorité d'au moins 75 % des voix lors d'une assemblée générale extraordinaire où au moins 50 % du capital est présent ou représenté. La liquidation est effectuée par des liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Si aucun liquidateur n'est nommé par l'assemblée des actionnaires et que la Société n'est pas dissoute et liquidée en un seul acte, le Conseil d'administration de la Société est réputé agir en qualité de corps de liquidateurs. Si, en raison des pertes subies, le ratio de l'actif net de la Société (déterminé conformément aux normes comptables belges) par rapport au capital est inférieur à 50 %, le Conseil d'administration doit convoquer une assemblée des actionnaires dans les deux mois suivant la date à laquelle le Conseil d'administration a découvert ou aurait dû découvrir cette sous-capitalisation. Si, en raison des pertes subies, le rapport entre l'actif net de la Société et le capital est inférieur à 25 %, la même procédure doit être suivie, étant entendu toutefois que dans ce cas, des actionnaires représentant 25 % des voix valablement exprimées à l'assemblée générale peuvent décider de dissoudre la Société. Si le montant de l'actif net de la Société est inférieur à 61 500 € (le montant minimum du capital d'une société anonyme belge), chaque partie intéressée a le droit de demander au tribunal compétent de dissoudre la Société.
- **Acquisition des actions de la Société** : Conformément au Code belge des sociétés et associations, la Société ne peut acheter et vendre ses propres actions qu'en vertu d'une résolution spéciale des actionnaires approuvée par au moins 75 % des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale où au moins 50 % du capital est présent ou représenté. L'approbation préalable des actionnaires n'est pas requise si la Société achète ses propres actions pour les offrir à son personnel. Une Société ne peut acquérir ses propres actions qu'avec des fonds qui seraient autrement disponibles pour être distribués aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 7:212 du Code belge des sociétés et associations. Le montant disponible pour les distributions limitera l'achat d'actions propres. À la date du présent Prospectus, le Conseil d'administration de la Société n'a pas été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acheter ses propres actions.

Classement - Toutes les Nouvelles Actions représentent une part égale du capital et ont le même rang en cas d'insolvabilité de la Société.

Restrictions sur la libre négociabilité des Nouvelles Actions - Il n'y a pas de restrictions sur la libre négociabilité des actions existantes et des Nouvelles Actions autres que celles applicables par la loi.

3.2 Où les titres seront-ils négociés ?

Une demande a été faite par la Société (ou en son nom) pour que les Nouvelles Actions soient cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole « BOTHE ».

3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

La Société estime que les facteurs de risque les plus importants liés aux actions sont les suivants :

- La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date de ce Prospectus et la Société dépend de la réalisation de diverses hypothèses (y compris une souscription intégrale des Obligations Convertibles) afin de répondre à ses besoins en capital et en dépenses. Si ces hypothèses ne peuvent pas se réaliser, ce qui n'est pas certain, sa capacité à poursuivre ses activités pourrait être menacée, ce qui aurait un impact négatif important sur la Société et ses actionnaires conduisant à la perte totale potentielle de leur investissement.
- Divers facteurs, notamment des changements dans les résultats d'exploitation de la Société et de ses concurrents ainsi que l'extrême volatilité potentielle des marchés boursiers, peuvent affecter de manière significative le prix des actions sur le marché.
- Les émissions futures d'actions ou de droits de souscription peuvent diluer de manière significative les intérêts des actionnaires existants et donc affecter négativement le prix du marché des actions, les bénéfices des actions et la valeur nette d'inventaire de celles-ci.
- La Société n'a pas l'intention d'obtenir une déclaration d'enregistrement aux États-Unis ni de remplir les conditions requises dans d'autres juridictions qui pourraient affecter de manière significative la capacité des détenteurs d'actions en dehors de la Belgique et de la France à exercer des droits de préemption.
- Certains actionnaires importants de la Société peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Société et peuvent être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires, ce qui peut avoir un impact négatif sur les activités et la situation financière de la Société.

Section 4. Informations clés sur l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans les Nouvelles Actions ?

Les détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé - Le 30 mai 2022 (la « **Date de Clôture** »), la Société a conclu un accord pour l'émission et la souscription irrévocable des Obligations Convertibles (le « **Contrat de Souscription** ») avec Global Tech Opportunities 15, dont le siège est situé à PO Box 2775, 67 Fort Street, Artemis House, Grand Cayman KY1-1111, Îles Caïmans (l'« **Investisseur** »). Selon les termes du Contrat de Souscription, l'Investisseur a accepté de mettre à la disposition de la Société un prêt convertible d'un montant total maximum de 5 millions € à décaisser en totalité par le

biais de l'émission d'un maximum de 100 Obligations Convertibles à un prix d'émission de 50.000 € chacune (à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription). Les Nouvelles Actions seront émises au moment de la conversion des Obligations Convertibles. Les 10 Obligations Convertibles de la première tranche seront souscrites et émises le ou aux alentours du 9 juin 2022.

Lors de l'émission des Nouvelles Actions, une demande sera faite pour que les Nouvelles Actions soient cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole « BOTHE ».

Montant et pourcentage de la dilution immédiate résultant de l'opération

Au 31 mai 2022 :

- Il existe 1.197.554 Droits de Souscription en Circulation. Conformément aux conditions des plans de droits de souscription en vertu desquels ils ont été émis, lors de leur exercice, les Droits de Souscription en Circulation donnent droit aux détenteurs de droits de souscription à une nouvelle action de la Société par droit de souscription exercé, soit un total de 1.197.554 nouvelles actions de la Société en cas d'exercice de tous les 1.197.554 Droits de Souscription en Circulation ;
- Il y a 800 obligations convertibles en circulation émises suite au placement privé annoncé le 7 mai 2020. En utilisant le prix de conversion prédéterminé de 7,00 €, les 800 obligations convertibles peuvent être converties en 285.714 actions nouvelles de la Société si toutes les obligations convertibles sont converties.

Le prix de conversion des Obligations Convertibles peut fluctuer car il est basé sur cours moyen pondéré basé sur le volume d'1 jour au cours duquel les actions sont échangeables sur les marchés Euronext Brussels et Euronext Paris le plus bas observé pendant une période de 10 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de la Notification de Conversion de la ou des Obligations Convertibles concerné(e)s avec application d'une décote de 5%. Sur la base d'un prix de conversion théorique de, respectivement, 0,3 €, 0,4 € et 0,5 €, la souscription et la conversion effectives de l'ensemble des 100 Obligations Convertibles entraîneraient la dilution suivante :

	Avant l'opération	Après l'opération – Prix de conversion de €0,3	Après l'opération – Prix de conversion de €0,4	Après l'opération – Prix de Conversion de €0,5
Capital	4.923.998,63	8.757.331,81	7.798.998,63	7.223.998,63
Nombre d'actions à émettre		16.666.666	12.500.000	10.000.000
Nombre d'actions	21.310.520	37.977.186	33.810.520	31.310.520
Dilution (sans les Droits de Souscription en Circulation et les obligations convertibles en circulation)		43,9%	37,0%	31,9%
Nombre d'actions après l'exercice des Droits de Souscription en Circulation et la conversion des obligations convertibles en circulation	22.793.788	39.460.454	35.293.788	32.793.788
Dilution (avec les Droits de Souscription en Circulation et les obligations convertibles en circulation)		42,2%	35,4%	30,5%

Note : Les prix de conversion théoriques mentionnés ci-dessus sont indiqués à titre d'illustration uniquement et le prix de conversion réel des Obligations Convertibles peut être inférieur ou supérieur à ces montants théoriques.

La dilution relative à la part des bénéfices de la Société s'applique également, *mutatis mutandis*, aux droits de vote et autres droits attachés aux actions de la Société, ainsi qu'à la part du produit de la liquidation, le cas échéant, et aux droits de souscription préférentiels.

4.2 Pourquoi le Prospectus est-il produit ?

Breve description des raisons de l'admission à la négociation sur un marché réglementé - Le présent Prospectus a été préparé aux fins de l'admission à la négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris conformément à l'article 3, paragraphe 3 du Règlement Prospectus 2017/1129.

Utilisation et montant net estimé du produit - Si les 100 Obligations Convertibles sont toutes souscrites par l'Investisseur, il en résultera un produit net de 4,7 millions €. Les frais et dépenses engagés par la Société en relation avec l'émission et l'admission à la négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris (y compris une commission de 5% payable à l'Investisseur lors de la souscription de toute tranche d'Obligations Convertibles) s'élèvent à environ 6 % du produit brut de l'opération.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net sur un horizon temporel allant début 2023 aux fins suivantes :

- la continuation de l'essai clinique de Phase IIb évaluant son produit de thérapie cellulaire allogénique ALLOB chez des patients souffrant de fractures du tibia difficiles à traiter en Europe (environ 70 % du produit net) ;
- frais généraux et activités de l'entreprise (environ 30 % du produit net).

La répartition approximative de l'utilisation des produits présentée ci-dessus est basée sur la meilleure estimation actuelle de la Société à la date du présent Prospectus et est susceptible de changer avec le temps.

La consommation de trésorerie d'exploitation pour l'ensemble de l'année 2022 devrait se situer dans une fourchette de 8 à 10 millions € et la consommation de trésorerie de financement devrait être d'environ 1,6 million €. Dans ses projections, la Société n'a pas encore pris en considération les revenus provenant des activités de partenariat qui pourraient avoir un impact positif sur la consommation de liquidités à l'avenir.

À la date du présent Prospectus, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les utilisations particulières des fonds ni les montants qui seront effectivement alloués aux projets susmentionnés.

Contrat de Souscription - Les termes et conditions régissant l'émission des Obligations Convertibles, qui, si elles sont converties entraîneront l'émission des Nouvelles Actions, sont énoncées dans un contrat de souscription conclu entre la Société et l'Investisseur le 30 mai 2022.